

Conférence de presse des agents syndicalistes de Handling Partner Gabon en conflit avec leur hiérarchie

"Nous n'avons toujours pas réintégré l'entreprise"

Propos recueillis par JNE
Libreville/Gabon

La direction générale de Handling Partner Gabon (HPG) avait affirmé dans nos colonnes, le 24 juin dernier, que 14 employés syndicalistes de son entreprise n'avaient "pas été licenciés mais suspendus puis administrativement réintégré pour faire suite à la demande du ministre des Transports et de la Logistique". Puis elle avait ajouté que la société avait "déjà procédé au paiement des salaires et arriérés" dus aux intéressés et que ces derniers "seront réintégré physiquement au sein de la société lorsque le protocole sera signé et, surtout, lorsqu'ils auront retrouvé les habilitations qu'ils ont perdues durant leurs suspensions, habilitations qui s'obtiennent avec des formations régulières, condition sine qua non pour exercer sur une plateforme aéroportuaire". Le secrétaire général dudit syndicat, Vincent de Paul Lengoma – entouré des membres de son bureau – a tenu une conférence de presse samedi pour dire que la crise demeure. Il répond ci-dessous à nos questions.

Est-ce que les 14 salariés, dont vous-même, ont effectivement repris le travail ?

Vincent de Paul Lengoma : La décision du ministre des Transports et de la Logistique exigeant que "les 14 agents de Handling Partner Gabon, membres du bureau syndical, soient réintégré immédiatement et sans délai avec régularisation des jours suspendus ainsi que les acquis" n'est toujours pas suivie d'effet puisque nous n'avons toujours pas repris le travail et la direction générale ne nous a payé qu'une partie du salaire. Donc nous n'avons perçu ni les arriérés de salaires, encore moins les autres avantages. Le directeur général parle d'habilitations, mais nous sommes considérés comme des agents étant en



Les 14 agents de Handling Partner Gabon en conflit avec leur direction générale.

congrés. Depuis quand on demande à un agent de retour de congés de suivre une formation avant de reprendre son service ? Des mesures violant notre dignité humaine ont même été prises : rétention des médicaments de certains d'entre nous, changement des serrures des bureaux, suppression des SIM téléphoniques qui portent nos noms propres... Ce qui démontre clairement qu'il s'oppose à la présence des partenaires sociaux au sein de l'entreprise. Nous sommes donc en rupture abusive de contrat, toute chose contraire aux lois en vigueur.

Qu'est-ce qui vous est reproché ?

Depuis le mois de janvier 2019, les agents remarquaient des disparités dans leurs bulletins de salaires. Dans une note d'information, le directeur des Ressources humaines avait justifié cela par une coupure qui aurait occasionné des dysfonctionnements dans le sys-

tème de la paie. Le seul péché que nous avons commis, selon la direction générale, c'est d'avoir appliqué la convention 95, ratifiée par le Gabon, et la recommandation 85 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la protection du salaire. Ensuite il y a eu le décès d'un employé dans des conditions suspectes - nous détenons des éléments à charge -. Nous avons demandé à la direction générale d'ouvrir une enquête pour en déterminer les circonstances. Plusieurs mois après, nous attendons toujours les conclusions de cette enquête. C'est à la suite de tout cela que nous avons déposé un préavis de grève le 3 avril. La direction générale, au lieu de répondre, a plutôt procédé par des mis à pied à titre conservatoire le 4 avril...

Et le ministère du Travail a été saisi ?

Oui, la direction générale a adressé une demande d'autorisation de licenciement nous concernant à la Direction

provinciale du travail, de l'emploi et de la main-d'œuvre de l'Estuaire. Celle-ci, au terme des enquêtes contradictoires sur le terrain, a rejeté, le 29 avril, cette demande du fait que nous sommes des salariés protégés par notre statut de syndicalistes. Le patron avait 5 jours ouvrables pour exercer son recours conformément à la loi. Mais il ne l'a pas fait.

HPG vous reproche d'avoir déclenché un mouvement de grève illégal ?

Il n'y a jamais eu de grève tout simplement parce que le ministre des Transports nous a demandé de surseoir à celle-ci, puis il a convoqué les deux parties le 14 mai pour une réunion de conciliation. Au terme de celle-ci, un protocole d'accord matérialisant les engagements fermes de retour à un climat apaisé au sein de l'entreprise a été élaboré. C'est le caractère irrévéréncieux des actes de notre direction générale à se plier aux décisions des autorités qui a amené le ministre à exiger, le 7 juin, notre réintégration immédiate et sans délai avec régularisation des jours suspendus ainsi que les acquis. Nous avons tous les documents des mouvements des avions qui démontrent qu'il n'y a jamais eu grève à HPG.

Qu'attendez-vous des autorités ?

Mme le ministre du Travail nous a accordé une audience. Au cours de celle-ci, nous lui avons démontré que notre direction générale est en infraction avec les lois en vigueur. Nous attendons la suite. La Constitution gabonaise reconnaît le droit de former des syndicats et donc l'exercice du droit syndical. Et le Code du travail gabonais stipule que le travail est une source de valeur ; il exige que les libertés et la dignité de celui qui l'exerce soient respectées.

Détention de Landry Washington à la prison centrale de Libreville

Les avocats de l'activiste demandent sa libération immédiate

AEE
Libreville/Gabon

LES avocats de l'activiste Landry Amiang Washington, c'est-à-dire Anges Kevin Nzigou et Jean-Paul Moubembe, ont, lors d'une conférence de presse organisée vendredi dernier à la Sablière, demandé la libération de leur client, détenu à la prison centrale pour incitation à la révolte contre les auto-

Les conseils de Landry Amiang Washington, lors de la conférence de presse.



Photo : Abel EYEGHE

rités de l'État et outrage au président de la République.

" Il a été jugé le 5 avril et il a bénéficié d'une condamnation avec sursis. L'article 387 du Code de procédure pénale gabonais prévoit qu'une personne qui bénéficie d'un sursis doit être mise en liberté au-delà de deux mois après l'appel qui a été formulé. Or, nous constatons que nous sommes déjà à plus de deux mois et rien n'est fait jusque-là. Il n'y a même pas encore de

date de jugement et nous avons saisi le Ministère public comme le prévoit la loi pour que notre client soit mis en liberté d'office. Malheureusement, jusqu'à présent personne ne réagit à cette sollicitation", ont-ils expliqué.

Le conseil de Landry Amiang Washington craint que son client, en détention depuis 3 ans, ne reste encore longtemps en prison " d'autant plus qu'on approche de la période des vacances judiciaires."

Les faits du week-end

Portée disparue depuis deux semaines, elle est retrouvée en boîte de nuit

UNE jeune fille, âgée de 16 ans, était au centre d'une disparition inquiétante depuis deux semaines. Elle était partie un soir du domicile familial sans rien dire à personne et, depuis lors, les recherches effectuées pour retrouver l'adolescente demeuraient vaines. Mais voilà que son grand frère, en allant se distraire

avec des amis dans une boîte de nuit située au boulevard Triomphal Omar-Bongo, y a retrouvé sa frangine, joyeusement assise dans un salon, accompagnée d'un groupe de filles et garçons, consommant de l'alcool. Après de vifs échanges entre les deux parents, le grand frère, avec l'aide de ses amis, a traîné sa petite sœur dehors, puis lui a mis une raclée, avant de la conduire à la maison.

Admis d'office au Bac, il se déshabille dans la cour du lycée

UN jeune homme, ayant décroché son Bac d'office s'est mis dans une posture étrange pour exprimer sa joie. En effet, le néo-bachelier s'est déshabillé complètement dans la cour du lycée Paul Indjendjet Ngondjout, puis s'est mis à courir dans tous les sens, jetant de temps en temps ses habits en l'air et les rattrapant, tout en criant :

" après deux échecs, merci Seigneur je l'ai enfin eu ". La scène, surréaliste, a déclenché des fous rires parmi les témoins. Il a fallu l'intervention de ses condisciples pour que le jeune fêtard revienne à la raison.

Il chute d'un avocatier et s'en sort sain et sauf

PLUS de peur que de mal au quartier Okala. R.A., un adolescent de 14 ans, est monté sur un avocatier pour cueillir des fruits.

La branche sur laquelle il s'appuyait pour cueillir des avocats s'étant brusquement cassée, le jeune homme s'est retrouvé au sol. Panique générale autour de ses amis présents sur les lieux – certains ont même pris la fuite parce que convaincus que le pire était arrivé. Fort heureusement, le miraculé s'en est sorti avec seulement quelques égratignures.